

le 11 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DAC 87 Avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Louxor-Palais du cinéma (10°).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant relatif à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Louxor-Palais du Cinéma ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 26 janvier 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2° Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la Convention de délégation de service public pour l'exploitation du Louxor –Palais du Cinéma, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Toutes les autres dispositions de la Convention de délégation de service public pour l'exploitation du Louxor –Palais du cinéma restent inchangées.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO

